

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

20211012007DE

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE MODULAIRES RECONDITIONNES

Suite à la conférence de maires du samedi 02 octobre dernier, aux retours du cabinet Ethic ergonomie, devant l'urgence d'améliorer les conditions de travail d'un certain nombre d'agents de la CCSA, le manque de place pour l'arrivée de nouveaux agents, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président de procéder à l'achat d'un ensemble modulaire de 220 m² comprenant 12 modules RT 2012 qui permettront la création de 15 nouveaux bureaux. Ces modules sont équipés d'une climatisation réversible double flux pour chaque bureau. La conférence des maires a réaffirmé la nécessité de réfléchir à la création un nouveau siège à moyen terme.

Le coût est de 134.470 € HT, ce prix comprend l'achat, la dépose sur le site d'origine, le grutage et le transport sur le site de Saignes, la pose et les opérations de reconditionnement sur le site de Saignes, le cloisonnement intérieur, l'assemblage des joints d'étanchéité du bâtiment, le remplacement à neuf des dalles du faux plafond, la pose d'un Gerflor neuf et le contrôle et la mise en service des climatisations réversibles.

Il s'agit pour le Conseil d'autoriser M. le Président à signer le bon de commande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires afférents à cette acquisition ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 19/10/2021

Affichée ou notifiée le 20/10/2021

Document communiqué au Maire

Le Président Marc MAISONNEUVE

la présente délibération est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la sous-préfecture.

